

### Rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 12 décembre 2023

Rapporteuse d'information : Elisabeth SANTI

#### ATTRIBUTION DE L'AIDE HUMANITAIRE

M. TISSOT, secrétaire exécutif de la FGC, fera le point sur les projets soutenus ou à soutenir. Mme LEJEUNE représente le projet phare soutenu par la Commune.

#### **Projet Phare 2022 – TOURISM FOR HELP – Mme LEJEUNE, Directrice opérationnelle et co-fondatrice :**

- Objectifs : développer un réseau de producteurs dans la zone périurbaine autour de Bamako.
- But : diversifier la production et générer des revenus suffisants pour les producteurs et les paysans.
- Première année : notions de base sur la gestion d'entreprise et la promotion des produits pour augmenter, diversifier et régulariser la production agroécologique. Formalisation du réseau, formation des partenariats, diversification des produits, renforcement des normes d'hygiène...
- Résultats : mise en place d'un réseau organisé, une équipe opérationnelle à majorité féminine a été créée ; une charte a été rédigée ; renforcement des services ; diversification des formations et des productions ; produits disponibles sur les marchés durant 10 mois au lieu de 2 ; développement des marchés dans 5 localités ; amélioration du transport et de la logistique.
- Les paysans hésitent encore à demander des prêts pour aménager leur parcelle. Il faut adapter le projet sur ce point et améliorer aussi les outils de suivi sur les marchés.
- Le timing planifié pour la mise en place du projet est respecté.

À la question d'un commissaire (SOC), Mme LEJEUNE répond qu'il y a deux coopératives regroupant 17 femmes et des producteurs indépendants qui travaillent en famille. Le réseau encadre environ 70 personnes.

À la question d'une commissaire (LE CENTRE-VL), Mme LEJEUNE répond que le projet est supervisé par un partenaire local, que des entretiens réguliers sont organisés entre ce partenaire et l'équipe chargée du projet ici et que des représentants de Tourism For Help se rendent régulièrement sur place.

#### **Bilan 2022 – Synthèse (SeCoDév, TDH, EDM, CSSR, IHEID, IRHA, TFH) :**

**Projets clos en 2022**, des rapports ont été mis à disposition des commissaires sur CMNet.

#### **Projets 2022 repris pour 2023 - 3 plans d'actions (SeCoDév, TDH, EDM) - M. TISSOT :**

Les plans d'action sont un ensemble de projets complémentaires. L'idée est de financer une stratégie globale avec monitoring sur les activités.

- **SeCoDév** : organisation basée à Genève depuis 1970 ; accompagne des familles de petits paysans, des femmes et des jeunes dans les pays en développement à devenir des acteurs de changement. L'organisation intervient au Mali, en RDC, au Burundi, au Rwanda et au Laos et travaille avec 9 partenaires dans les domaines de la souveraineté alimentaire, l'éducation, la prévention des conflits, le genre et l'environnement. En 2023, 33'000 personnes ont amélioré leurs conditions de vie. Le budget accordé par la Ville de Vernier est de CHF 103'000.00.
- **Terre des Hommes (TDH)** : alliance avec Terre des Hommes Schweiz. En 2022, 237'000 enfants et jeunes et 105'000 adultes ont été touchés par des actions de sensibilisation sur les droits de l'enfant et le développement durable. Il y a eu 850 initiatives impliquant des jeunes et des enfants en Suisse et à l'étranger pour influencer des changements sur le respect des droits de l'enfant ou la promotion du développement durable. Le budget accordé par la Ville de Vernier est de CHF 70'000.00.
- **Enfants du Monde (EDM)** : plan d'action sur 3 domaines d'intervention : l'éducation, la santé maternelle néonatale et infantile et l'éducation aux droits de l'enfant et au développement durable ; appui financier et technique dans ces domaines aux partenaires locaux qui sont des organisations de la société civile, les ministères, les municipalités, les universités et les instituts de recherche. Le budget accordé par la Ville de Vernier est de CHF 68'558.00.

Une commissaire (SOC) aimerait savoir comment sont répartis les plans d'action dans le monde et quels sont les principaux pays dans lesquels TDH intervient.

Avec le financement FGC, TDH intervient au Sénégal, Burkina Faso, Bolivie, Pérou, Mali et Inde.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) regrette qu'un pourcentage important du financement accordé serve à payer la logistique et l'administratif au lieu de servir aux populations dans le besoin, et que les Conseillers municipaux ne puissent pas avoir une vision plus précise de ce qui est fait avec le financement communal dans ces différents plans d'action.

M. TISSOT indique que 65% minimum des dons doivent parvenir aux pays en développement.

Pour la FGC, 12.5% maximum des dons doivent couvrir les frais de gestion, plafonnés à 20% en cas de frais d'accompagnement ou de mission. Les plans d'action présentent une vue macro, pour les projets, il est plus aisé de montrer des activités concrètes.

M. KETTENACKER, Chef du service de la cohésion sociale, précise que la FGC reçoit des indications précises de la part du SCS sur le format de la présentation : panachage de chiffres, de petites illustrations biographiques et de résultats synthétiques. Il suggère de revoir, en fin de séance, la manière d'aborder le contenu de la séance car, au vu des montants engagés, il est important d'apporter de la transparence.

**Mouvement pour la coopération internationale (MCI) / Association pour le développement des aires protégées (ADAP) / Helvetas Swiss Intercooperation (section Genève) :**

*Pour le détail des projets, voir les documents remis.*

Chaque projet est financé pour 2023 à hauteur de CHF 70'000.00.

M. KETTENACKER suggère pour l'an prochain, en plus des descriptifs fournis, d'inviter quelques personnes référentes des projets en cours et des nouveaux projets. Celles-ci accompagneraient M. TISSOT. Il propose de conserver la partie bilan pour les projets en cours, mais d'ajouter, pour les nouveaux projets, deux ou trois présentations faites par les porteurs des projets.

Une commissaire (SOC) se demande comment s'opère le choix des projets proposés par la FGC.

Le SCS indique à la FGC les montants validés par le Conseil municipal lors du vote du budget, et que la FGC présente une proposition de projets. Le SCS ne sélectionne aucun projet, car il a délégué cette compétence à la FGC. Des lignes directrices et des thèmes pour choisir les projets ont été listés et communiqués à la FGC : soutien des femmes, soutien à des projets urbains ou périurbains, etc.

À un commissaire (UDC) qui se le demande, M. KETTENACKER répond que, faute de moyens, le SCS n'a pas de délégué qui se rend sur place. C'est la FGC qui effectue ce travail à la place de la Commune.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) trouve que la Ville de Vernier finance de grandes associations qui ont des moyens confortables et qu'il est essentiel de soutenir des projets permettant aux bénéficiaires d'acquérir une autonomie financière. Elle trouve que la répartition n'est pas équitable.

Selon M. KETTENACKER, c'est le prix à payer car il est important de pouvoir tracer l'usage des fonds. Une sélection drastique des projets est obligatoire. Les petits projets ou boiteux sont refusés par la FGC.

Le SCS redirige souvent les petites associations vers la FGC pour pouvoir obtenir les financements des autres communes, mais souvent les standards de qualité émis par la FGC sont trop élevés. Des projets qualitatifs, traçables et transparents nécessitent des mesures d'accompagnement. La collectivité a besoin de garanties, et doit forcément se tourner vers des projets de plus grande envergure.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) suggère que l'Administration aide les associations locales à présenter un projet de manière professionnelle afin de leur octroyer une subvention plus conséquente.

Pour M. KETTENACKER, cette proposition ne peut pas être mise sur pied avec les ressources actuelles. Il serait intéressant de l'évaluer et de voir quel pourcentage de taux de travail administratif serait nécessaire pour soutenir les projets locaux d'aide à la coopération.

Un commissaire (UDC) pense que les gouvernements touchent de l'argent, notamment par l'intermédiaire des taxes liées aux transactions financières.

M. KETTENACKER informe que Vernier finance les organisations dont les sièges sont en Suisse. Dès lors, l'argent va dans la comptabilité de ces organisations et n'est pas taxé par les pays où les organisations déploient des activités. Il signale qu'il va néanmoins poser la question à la FGC.

**VOTE :**

**Acceptons-nous la répartition de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'aide humanitaire d'un total de CHF 560'000.00 telle que proposée par la FGC ?**

**7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 MCG, 1 PLR)**

**3 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 UDC)**

**La répartition de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'aide humanitaire est acceptée à la majorité.**